

**ABORD PSYCHOLOGIQUE DE PERSONNAGES DE LA TORA (18<sup>ème</sup> entretien)**

**LES RIVALITÉS DANS LA THORA ( XIII )**

Sous – chapitre : **LES RIVALITÉS MASCULINES ( 3<sup>ème</sup> partie )**

**RÉSUMÉ ANTERIEUR**

La Torah avait déjà perçu les grandes lignes de la psychologie humaine, consciente ou inconsciente.

Le premier entretien abordait le classique triptyque « *frustration – agressivité – culpabilité* »

Le deuxième brossait, quant à lui, les *différences maternantes d'époque* (avec le cas de Moïse)

Dans les trois entretiens suivants, nous avons abordé le mécanisme des *dénis par annulations rétroactives*, avec un exemple choisi, le mal-être du couple Abraham – Sarah dans le vécu de leur relation incestueuse.

A partir du 6<sup>ème</sup> entretien nous entrons dans l'immense chapitre *des RIVALITES DANS LA TORAH.*

→ Celles de l'humain *EN RIVALITE AVEC DIEU,*

→ Celles, à l'autre extrême, de *L'HOMME CONFRONTE A LUI-MEME*, ce que nous avons illustré par les récits de Jacob et Esau en victoire sur eux –mêmes, et chacun à sa façon,

→ Celles ensuite des *RIVALITES FEMININES :*

La plus violente et impitoyable est celle de Sarah agissant inhumainement envers Agar (et Ismaël) , ce dans la toute complicité passive d'Abraham.

Les autres rivalités féminines sont relativement bien moins agressives et portent sur des compétitions larvées : qu'elles soient sentimentales, ou relevant de xénophobies (clanique ou raciste), ou portant sur les classiques conflits de belles-familles ( beaux parents - belles-filles ou entre belles sœurs.)

→ Quant aux *RIVALITES MASCULINES*, nous avons vu qu'elles peuvent déjà être conflictuelles entre fils et père. Elles le sont encore plus entre frères. Dans un premier cas de figure, celui de la passion aveugle (Cain) mais sans préméditation. .

**II - LA RIVALITÉ ENTRE FRÈRES**

(2<sup>ème</sup> volet : la vengeance préméditée)

**LE CONFLIT ENTRE JOSEPH ET SES FRERES :**

**I – LES MOTIFS PSYCHOLOGIQUES DE CETTE RIVALITÉ FRATERNELLE SONT SEXTUPLES**

Trois motifs viennent du fait de son père Jacob dont le comportement « *met de l'huile sur le feu* » les trois autres sont imputables à Joseph lui-même :

**MOTIFS VENANT DE JACOB, LEUR PERE**

**PREMIERE RAISON SUBCONSCIENTE : la nette dissymétrie amoureuse du père.**

Il existait une différence ostentatoire dans l'affection de Jacob éprouvait envers Rachel , préférée à Léa la délaissée, laquelle n'en pouvait mais.

En réalité et dans son esprit, Jacob était un monogame affectif.

Or les enfants de ses autres épouses n'ont pu que ressentir un tel désaffect pour leurs mères biologiques et n'ont pu que pâtir peu ou prou d'une telle différenciation . ( Nous n'aborderons pas ici le rôle qu'à - pour l'enfant et son oedipe - l'amour de ses vrais parents entre eux)

Or Joseph est le seul enfant ayant bénéficié du vécu de l'affection d'entre son père et sa mère.

Avec leur septième sens, les enfants ont-ils besoin d'un quelconque long discours pour comprendre intuitivement ce que même les adultes ne voient pas ou croient pouvoir naïvement leur occulter ?

D'évidence, ceux des enfants non issus de Rachel ne pouvaient donc que se sentir déjà « *parentalement discriminés* ». Donc frustrés. Et comme nous l'avions vue, toute frustration peut être source d'agressivité.

( Genèse 29 :20)

« **Jacob servit (Laban) pour obtenir Rachel sept années, et elles furent à ses yeux comme quelques jours, tant il l'aimait** »

Alors que, et malgré la fécondité de Léa :

(Genèse 29 :30)

« **Jacob persista à aimer Rachel plus que Léa** »

**DEUXIEME RAISON : la préférence ostentatoire envers Joseph qu'affichait Jacob d'entre ses fils**

(Genèse 37 :3)

« **Jacob ( Israël) préférait Joseph à ses autres enfants, parce qu'il était le fils de sa vieillesse ; et il lui avait fait une longue tunique. Ses frères, voyant que leur père l'aimait de préférence à eux tous, le prirent en haine** »

**TROISIEME RAISON : une indulgence ostentatoire et sélective de Jacob envers Joseph**

Indulgence vis-à-vis de ses calomnies fraternelles **et** indulgence vis-à-vis de ses rêves , malgré le fait que ceux-ci avaient à priori toute l'apparence d'une arrogance de Joseph , outrageuse à l'égard de son père, ses frères et même sa défunte mère !

(Genèse 37 :11)

« **Il garda la chose pour lui** » ( *Véaviv chamar éth a davar* ואביו שמר את הדבר ) **ET DONC L'EXCUSE**

**MOTIFS VENANT DE JOSEPH LUI - MÊME**

**QUATRIEME RAISON : la préférence de jeux en exclusion fraternelle faite par Joseph lui-même**

Nous avons vu que les jeux fraternels contribuent à tisser, entre des frères jaloux, des liens positifs, et par le biais de cette socialisation, à maîtriser leur rivalité physiologique.

La Thora avait suffisamment perçu les bienfaits de cet apprentissage ludique pour devoir nous préciser. ce point que « **Joseph passait son enfance avec les fils de Bilha et ceux de Zilpa** » ( Genèse 37 :2)

Nous avons vu, de même, qu'existait dans le rouleau une hiérarchie implicite dans les couples avec ses quatre niveaux de « castes » conjugales ( voir note annexe du 3<sup>ème</sup> entretien)

Ainsi les couples endogames patriarcaux, fussent-ils incestueux, étaient considérés, selon le rouleau comme de rang supérieur aux couples exogames.

Or, Rachel et Léa étaient des cousines de Jacob, donc endogames, alors que ses deux autres **épouses** Bilha et Zilpa étaient d'apport exogame ( car ces servantes, mères porteuses, étaient bien qualifiées comme les « épouses » de son père *neché aviv* נשי אביו Genèse 37 :2)

**Ainsi Joseph, en excluant de ses jeux ses frères nés par endogamie, se privait, par là même, de tisser avec eux un lien compensateur apaisant .**

Mais d'un autre côté, Joseph, en refusant cette discrimination hiérarchique par mère interposée, avait une attitude égalitariste qui l'honorait, sauf qu'il passe à l'autre extrême, en virant dans une autre discrimination, celle de l'exclusion ludique.

### **CINQUIEME RAISON : Joseph ne cessait de rapporter des **médiances** sur le compte de ses frères**

Avec le but flagrant d'accentuer cette préférence paternelle à son profit :  
( Genèse 37 :2)

**« Joseph débitait sur leur compte des médiances à leur père »**

Apparemment, adolescent, Joseph semblait aussi chenapan que le petit Abdallah de Tintin.  
D'ailleurs Joseph signifie « *qu'il en rajoute* ».

### **SIXIEME RAISON : le manque de **discretion** de Joseph quant à ses rêves**

Une pure évidence : ☺ Ni Jacob, ni Joseph, ni ses frères n'avaient lu, ni ne pouvaient connaître la suite du récit , chapitre 42 et suivants. Dans ce cas, les rêves de Joseph pouvaient apparaître de type mégalomane, s'ajoutant aux mensonges précédents. Surtout, ils étaient **outrageux**, tant pour son propre père, ses frères que même...sa défunte mère. Et qu'en dit son père en réaction ? **RIEN**. Quel besoin puéril Joseph avait-il donc de s'en vanter ainsi auprès d'eux ? ( même s'il est vrai qu'il n'avait que 17 ans)

Ce qui est donc vécu par ses frères comme une arrogance affichée, s'ajoutant à la toute indulgence du père, ne fit donc que renforcer la haine existante des ses frères envers lui, et leur donna ainsi un nouveau mobile à vengeance

( Genèse 37 :5)

**« Joseph , ayant eu un songe, le conta à ses frères, et leur haine pour lui s'accrut encore »**

Plus tard, ceux-ci craindront, lors de leur exil en Egypte, un retour d'ascenseur par Joseph:

( Genèse 50 : 15)

**« Or les frères de Joseph, considérant que leur père était mort se dirent : « Si Joseph nous prenait en haine ? S'il allait nous rendre tout le mal que nous lui avons fait souffrir ? »**

## **II – LES CONSEQUENCES IMMEDIATES DE CETTE HAINE ENTRENUES NOUS SONT BIEN CONNUES**

D'une part (Genèse 37 :19) :

**« Ils se dirent l'un à l'autre : « Voici venir l'homme aux songes » Or ça, venez, **tuons-le** ».**

**Il y a donc bien eu ici une PREMEDITATION**

D'autre part, un seul de ses frères va tenter d'interférer (Genèse 37 :21) :

« *Ruben l'entendit et voulut le sauver de leurs mains* »

### III - **DÉS CE STADE, EXAMINONS CE QU'EN DÉDUIRA PLUS TARD LE ROULEAU DEJA LA DESSUS**

1°) CONCERNANT LA MEDISANCE DE JOSEPH : Elle édictera une règle morale et éthique fondamentale

( Lévitique 19 :16)

→ « *Ne vas pas colportant des dires non fondés (\*) parmi les tiens* »

LO TELEKH' RAKH'IL BEAMEKH'A לא תלך רכיב בעמך

(\*) NOTE :

J'ai préféré traduire « *rakh'il* » par DIRES INFONDES plutôt que de reprendre la traduction officielle de « *calomnies* ». En effet ce vocable inclue, à mon sens, tous types de bavardages rapportés en faux, **AUSSI BIEN** dans le sens de la calomnie que dans celui opposé de l'éloge immotivée ( et là aussi sans fondement). **DONC A SENS LARGE**. Aussi devrait-on savoir écarter tout midrash fantaisiste n'apportant pas la moindre preuve fournie à son dire, et s'abstenant de démontrer ce qui l'y a conduit, hormis le bon plaisir de son auteur.

”  
D'UNE MANIERE GENERALE ET UNIVERSELLE LA THORA NOUS ENSEIGNE AINSI QUE :

Aucune affirmation directe ou rapportée ne devrait relever de « supputations » ou de commentaires en élucubrations, mais devrait toujours s'efforcer de reposer **SUR LA SOURCE D'ORIGINE VERIFIÉE COMME EXACTE**, et toujours donner ainsi à son interlocuteur (ou à son lecteur) toute latitude de vérifier lui-même la véracité de cette source, quitte à ce qu'il en fasse lui-même une autre analyse possible qui soit sienne et non empruntée en copié -collé invérifié.

**QUE VOILA UN VASTE PROGRAMME EDICTE PAR LA THORA !**

Il touche là le religieux, le politique, le journalistique, le scientifique, la statistique, les relations de voisinage ou familiales etc... etc...

ICI JOSEPH FAUTAIT EN RAPPORTANT EN FAUX DES PROPOS IMAGINAIRES

2°) CONCERNANT LA HAINE DES FRERES DE JOSEPH :

Non seulement la Thora édictera un interdit

( Paracha Kédochim : Lévitique 19 :17)

→ « *Ne hais point ton frère en ton coeur* »

Mais le renforcera par un commandement positif :

→ « *Aime ton prochain comme toi-même* »

Ou comme le dira Salomon ( Proverbes 10 :12 : « *La haine suscite des querelles, l'amour couvre toutes les fautes* »)

### 3°) CONCERNANT LA VOLONTÉ DE MEURTRE AVEC PRÉMÉDITATION :

Contrairement aux cas de l'entretien précédent où la mort donnée ( Caïn et Abel) était accidentelle et non préméditée et où le meurtrier pouvait trouver asile dans une ville refuge .....

( NB : de nos jours coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner vaudrait jusqu'à 15 ans de prison.... Enfin... en toute théorie.  
( art 222-7 de notre Code Pénal)

ICI la peine biblique pour préméditation d'homicide était sanctionnée par la peine capitale :

( Deutéronome 19 :11)

- **« Si quelqu'un, animé de haine pour son prochain, le guette, se jette sur lui, et le frappe de manière à lui donner la mort, puis tente de se réfugier dans une des villes refuges en question, les anciens le feront extraire de là et le livreront au vengeur de sang pour qu'il meure »**

### 4°) CONCERNANT L'INTERVENTION DE RUBEN :

(Lévitique 19 :16)

- **« Ne soit pas indifférent au danger de ton prochain »**

(Exode 23 :2)

- **« Ne suis point la multitude pour mal faire, et n'opine point dans le sens de la majorité pour faire fléchir le droit »**

Sur ce dernier point, on pourra approfondir ce sujet par l'article soulevant des questionnements à partir des textes bibliques ( ajlt du 13 juin 2013 :« Balak : **démarche individuelle ou suivisme collectif ?** »)

**A SUIVRE**